

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 23 février 2015

CP2015_02_35
id. 1557

L'an deux mille quinze le vingt trois février , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBERT, M. ASTOUL, M. BAYLET, M. CAMBON, M. CAPAYROU, M. DESCAZEAX, M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. LAVABRE, M. MARTY, M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET

Absent(s) :

M. HEBRAL

CRÉDITS D'ACTION ECONOMIQUE

N° PROGOS	DEMANDEUR	OPERATION
ECO 01569 MIEX	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE TARN-ET- GARONNE	Dispositif « promouvoir les artisans boulangers »

Afin de favoriser les actions collectives mises en oeuvre, promouvoir les savoir-faire locaux et soutenir les actions économiques communes engagées sur le territoire, le Conseil Général a mis en place un dispositif d'aides simple et sélectif à l'attention des acteurs économiques.

L'objectif de cette politique d'aide est de :

- soutenir l'organisation et la promotion des filières de production et de transformation qui se créent ou se développent dans le département,
- faciliter et promouvoir la création d'entreprises ainsi que leur transmission,
- répondre à des besoins spécifiques émis par les entreprises appartenant à un secteur d'activité identique.

Les bénéficiaires sont les partenaires du Conseil Général (Chambres Consulaires, Associations, Collectivités Locales, Groupements Professionnels...) qui mettent en oeuvre des actions dans les domaines mentionnés ci-dessus.

L'aide du département prend la forme de subventions attribuées au cas par cas, en fonction de l'intérêt stratégique et économique de l'opération pour le territoire départemental, mais aussi de la contribution de chaque partenaire participant à l'opération.

En application de ces dispositions, le comité technique « Avenir Entreprise » réuni le **20 janvier 2015** est sollicité pour donner ses recommandations sur le dossier suivant :

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT : dispositif « promouvoir les artisans boulangers » (ECO 01569 MIEX)

► LES RAISONS

La Chambre Professionnelle de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie de Tarn-et-Garonne a pour mission de représenter et défendre les intérêts des entreprises de boulangerie et pâtisserie sur le territoire Départemental.

Dans un contexte économique difficile et compte tenu d'une concurrence accrue, associée à une évolution des modes de consommation (recherche de tarif bas, développement des gammes de produits,...), les entreprises de boulangeries et pâtisseries artisanales doivent s'adapter au marché actuel et maintenir un seuil de rentabilité indispensable, non seulement à leur existence, mais permettant également de maintenir des artisans boulangers.

Afin d'accompagner ces professionnels, la Chambre Professionnelle de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie a décidé de lancer une campagne de communication en direction du grand public : « promouvoir les artisans boulangers ».

► LE PROJET

L'objectif de cette campagne de communication est de promouvoir les artisans boulangers et reposera sur :

- La collaboration et l'implication de tous les acteurs de la filière « blé-farine-pain »,
- L'évolution des comportements alimentaires des consommateurs de pain.

Pour cela la Chambre Professionnelle s'engage dans une démarche d'information pour les consommateurs sur les points suivants :

- Informer sur la filière « blé-farine-pain »,
- Réagir sur l'intérêt du pain au quotidien,
- Créer un pense-bête pour ne plus passer à côté de ce plaisir au quotidien.

Afin d'atteindre ces objectifs, différents supports de communication vont être créés, dont un **site internet** dédié à la filière « blé-farine-pain », **des flyers** d'information pour les consommateurs et des **affiches** pour la mise en avant des entreprises de boulangerie et boulangerie-pâtisserie artisanales.

A l'issue de cette campagne une enquête sera menée afin d'évaluer son impact. Des questionnaires seront remis aux boulangers et aux consommateurs qui porteront sur :

- l'impact sur la boulangerie : nouveaux clients, relation avec la clientèle, les fournisseurs, ...),
- l'impact sur la clientèle : connaissances sur le pain, sa fabrication, relations avec la boulangerie artisanale, ...).

► COÛT DE L'OPÉRATION

Le coût global de cette opération, qui se déroule sur 3 mois (opération démarrée fin 2014) est le suivant :

OBJET DES DEPENSES	MONTANT TTC
Communication (flyers, affiches, matières premières) publicité	5 273 €
Site internet	3 500 €
Personnel	3 280 €
Divers (téléphone, affranchissement)	334 €
TOTAL	12 387 €

► PLAN DE FINANCEMENT

Le plan de financement proposé s'établit comme suit :

Ventes de produits finis, marchandises, prestations de services	1 387 €
Subvention Chambre régionale de Métiers de l'artisanat	1 500 €
Confédération Générale de l'alimentation de détails	2 000 €
Subvention Conseil Général (sollicitée)	6 000 €
Autres (banques et fournisseurs)	1 500 €
TOTAL	12 387 €

La Chambre Professionnelle de la Boulangerie-Pâtisserie de Tarn et Garonne sollicite une aide départementale d'un montant de **6 000 €** pour la réalisation du dispositif « Promouvoir les artisans boulangers ».

Le Comité technique « Avenir Entreprise » considérant que cette action de communication a pour objectif d'assurer la promotion et la valorisation de l'ensemble d'une filière professionnelle et de ses savoir-faire, **propose d'accorder une subvention de 2 000 €** à parité avec la Confédération Générale de l'alimentation de détails.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi de la subvention sollicitée.

Je vous précise que cette subvention serait prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours sur l'article 657415, sous fonction 91(MIEX).

Autorisation d'engagement 2015	50 000 €
Engagé à la Commission Permanente de ce jour	2 000 €
Disponible	48 000 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du comité technique Avenir Entreprise réuni le 20 janvier 2015,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde une subvention départementale d'un montant de 2 000 € à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Tarn-et-Garonne pour la réalisation du dispositif « Promouvoir les artisans boulangers » ;
- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 657415, sous-fonction 91 (MIEX) du budget département.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET